



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

OBJET : CULTURE

6) Œuvre ' Matrice Ivry ' - Agnès Thurnauer
Fonderie Fusions - Protocole transactionnel

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221026-DEL20221020_06-AI
Date de télétransmission : 26/10/2022
Date de réception préfecture : 26/10/2022

ETAT DE PRESENCE POINT 6

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	36
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	0
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 6

PRÉSENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DIARRA, Mme DORRA, Mme FREIH BENGABOU, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, M. MOKRANI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. GUESMI,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. BAMBA, Conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,
M. MASTOURI, Conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,
M. PRIEUR, Adjoint au Maire, représenté par M. BADI,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221026-DEL20221020_06-AI
Date de télétransmission : 26/10/2022
Date de réception préfecture : 26/10/2022



CULTURE

6) Œuvre ' Matrice Ivry ' - Agnès Thurnauer
Fonderie Fusions - Protocole transactionnel

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code civil, notamment ses articles 2044 et suivants,

vu le projet Art public porté par la ville d'Ivry-sur-Seine, par lequel l'artiste Agnès Thurnauer a eu la commande d'une œuvre « Matrice Ivry »,

considérant que la société Fusions (fondeur d'art) a été sollicitée par cette artiste pour réaliser son œuvre, œuvre qui a été sinistrée une fois installée sur un emplacement public,

considérant que cette société accepte de procéder à la restauration de l'œuvre à titre commercial et sans aucune reconnaissance de responsabilité de sa part,

considérant qu'un protocole transactionnel permettra de formaliser les engagements de la Ville et de la Société,

considérant que ce protocole n'engage pas la Ville financièrement,

vu le protocole transactionnel, ci-annexé,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le protocole transactionnel avec La société Fusions, fondeur d'art, et AUTORISE le Maire à la signer.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 26 OCT. 2022
RECU EN PREFECTURE
LE 26 OCT. 2022
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 26 OCT. 2022

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221026-DEL20221020_06-AI
Date de télétransmission : 26/10/2022
Date de réception préfecture : 26/10/2022